



## Conditions générales Biel / Bienne Sport Camps

### 1. Inscription

- 1.1. L'inscription est définitive dès l'envoi du formulaire d'inscription. Une confirmation ainsi qu'une facture seront envoyées à l'adresse des parents.
- 1.2. Aucune inscription pour les camps suivants ne sera prise en compte pour les personnes ayant une facture ouverte auprès du Service des sports.
- 1.3. Les entrées à la piscine, à la patinoire ou à d'autres installations sportives sont comprises dans le prix du camp.
- 1.4. Les inscriptions débutent environ 8 semaines avant le camp. Aucune inscription ne sera prise en compte avant cette date. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.
- 1.5. Il n'y a pas de garantie de participation si le camp est complet au moment de votre inscription.

### 2. Prix

- 2.1. Une semaine de 5 jours coûte 225 fr. (230 fr. avec facture) pour les biennois-es et 255 fr. (260 fr. avec facture) pour tous les autres. Une semaine de 4 jours coûte 180 fr. (185 fr. avec facture) pour les biennois-es et 205 fr. (210 fr. avec facture) pour tous les autres.

### 3. Le camp

- 3.1. Les enfants sont tenus de participer aux activités quotidiennes. En cas d'empêchement pour cause de rendez-vous chez le dentiste ou autre, les parents sont priés d'avertir le moniteur/la monitrice un jour à l'avance.
- 3.2. Nous attendons de chaque participant/participante qu'il ou elle ait un comportement adéquat, dans le respect du lieu, des moniteurs/monitrices et de ses camarades.
- 3.3. Les enfants doivent avoir une attitude correcte, durant les cours, les repas et les pauses. Les moniteurs/monitrices qui estimeront qu'un enfant empêche le bon déroulement du camp pourront l'exclure du camp, sans dédommagement ultérieur. Dans ce cas, une prochaine inscription pourra être refusée sans recours possible.
- 3.4. Les pauses sont faites pour se reposer, refaire le plein d'énergie avec une collation et une boisson avant d'entamer un autre bloc de sport. Elles se déroulent dans le calme, avec son groupe.
- 3.5. Les téléphones portables, consoles de jeu, etc. sont interdits et restent dans le sac de sport au vestiaire. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas de vol.
- 3.6. Les déplacements en groupe se font exclusivement à pied. Les trottinettes, les skateboards ou les vélos seront entreposés à l'endroit indiqué par les moniteurs/monitrices ou les emplacements prévus à cet effet (vélos).
- 3.7. En cas d'un manquement grave d'un participant (vol, agressivité, déprédation, etc.), les parents seront immédiatement informés et l'enfant sera exclu du camp sans possibilité de remboursement.
- 3.8. Afin que les enfants puissent se concentrer sur leurs activités, nous prions les parents de quitter les abords du camp durant son déroulement. Par contre, ils seront les bienvenus lors de la présentation qui leur sera destinée ainsi qu'à leur famille et proches, en principe le dernier jour.

### 4. Le Service des sports se réserve le droit:

- 4.1. De modifier le lieu du camp afin de regrouper au maximum les enfants.
- 4.2. D'annuler le camp si le nombre de participants est insuffisant.

---

## 5. Désistement / Remboursement

- 5.1. Tout désistement doit être annoncé par écrit au Service des sports. Aucun montant ne sera remboursé.
- 5.2. Sur présentation d'un certificat médical, des frais d'inscription seront remboursés au pro rata et majoré de 30 fr. pour frais administratifs. Aucun remboursement ne sera possible pour un enfant ayant participé deux jours ou plus au camp.

## 6. Rabais

- 6.1. Les titulaires de la CarteCulture bénéficient d'un rabais sur le prix des camps. Un camp par enfant à prix réduit par saison, le deuxième camp pour le même enfant est au prix normal. Une copie de la CarteCulture de l'enfant est indispensable pour obtenir la réduction et doit être adressée dans un délai de 7 jours (5 jours ouvrés) par courriel au Service des sports ([sport.fin@biel-bienne.ch](mailto:sport.fin@biel-bienne.ch)). La réduction sera alors remboursée (sur la carte de crédit) ou déduite de la facture dès réception de ladite copie. Les conditions d'obtention de la CarteCulture sont expliquées ici: [www.carteculture.ch](http://www.carteculture.ch).
- 6.2. Aucun rabais n'est accordé aux bénéficiaires d'une réduction des primes d'assurance maladie.

## 7. Assurances

- 7.1. Chaque participant doit s'assurer lui-même contre le risque d'accidents.

## 8. Responsabilité

- 8.1. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets dans ses locaux.

## 9. Généralités

- 9.1. Toute information importante liée à la santé de l'enfant, telle que maladie, allergies ou la prise de médicaments doit être communiquée par écrit à l'organisateur lors de l'inscription.
- 9.2. Un enfant malade ne peut pas participer au camp.
- 9.3. Des photos prises pendant certains cours sont parfois publiées sur le dépliant ou le site Internet de la Ville de Bienne. Si les parents ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié, ils doivent le signaler lors de l'inscription. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit d'utiliser les photos.
- 9.4. Toute déprédation commise par un participant ou une participante sera facturée aux parents. Des frais administratifs seront également ajoutés selon l'ampleur du dégât.